



e-Foot Officiel 94

Venez Nombreux !!

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Infos Ligue

**

Comment régler les arbitres officiels

Procès-verbaux

Commissions

**

Organisation des Championnats & Coupes

**

Football à Effectif Réduit

**

Statuts & Règlements

**

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

**

Formation CFI en 4 étapes

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

25^e TOURNOI INTERNATIONAL U16 DU VAL DE MARNE
Du 29 octobre au 02 novembre 2024
District du Val de Marne

FRANCE - ITALIE - JAPON - SUISSE

JAPON / ITALIE - 29.10 - 14h00 STADE DIDIER PIRONI A LIMEL BREVANNES	FRANCE / SUISSE - 29.10 - 16h00 COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE DIEULEVEULT AU PLESSIS TRÉVISE
SUISSE / ITALIE - 31.10 - 14h00 COMPLEXE SPORTIF DES MAISONS ROUGES A BRY SUR MARNE	FRANCE / JAPON - 31.10 - 16h00 COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE DIEULEVEULT AU PLESSIS TRÉVISE
JAPON / SUISSE - 02.11 - 14h00 COMPLEXE SPORTIF « LÉO LAGRANGE » A BONNEUIL SUR MARNE	FRANCE / ITALIE - 02.11 - 16h00 COMPLEXE SPORTIF « LÉO LAGRANGE » A BONNEUIL SUR MARNE

Logos: AX, EDF, Nike, VW, District Val de Marne, VAL de MARNE Le département, Sud Est Avenir, ENTRÉE GRATUITE districtvaldemarne.fff.fr

FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/calendrier-des-formations/>

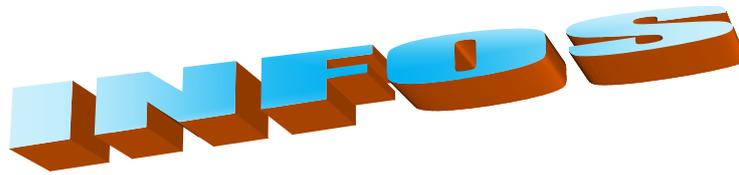
FORMATIONS FIA

Session 2 = 19/20 & 26/27 Octobre 2024

Inscription = <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

Edition N° 688 du Jeudi 24 Octobre 2024

COMMUNIQUES



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque **jeudi après-midi** : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

Tirage 6^{ème} Tour de la Coupe de France

Date	Equipes
27/10/2024	Vitry E.S. 1 - Drancy Ja 1

Le Dispositif Pass'sport est reconduit pour cette saison

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Cette année, le dispositif **se clôturera le 31 décembre 2024**.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025

Plus d'infos : [Accueil – pass Sport \(sports.gouv.fr\)](https://sports.gouv.fr)

ATTESTATION D’AFFILIATION

[Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =](#)

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE
Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :



- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
 - Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
 - Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
 - Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)
- Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.
Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

OCTOBRE	3	10	17	24	31
NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24		
			(Spécial Calendriers)		

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

Info Club

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie du match / la date de votre demande de formation du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux

commissions)

- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe

- Pas d'obligation.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024 (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.



LA LIGUE *et vous!*

Calendriers Généraux

Saison 2024 / 2025

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

[Seniors](#)

[U16 - U17](#)
[U18 - U20](#)

[U14](#)
[U15](#)

[U12](#)
[U13](#)

[Séniors
Féminines](#)

[Futsal
Masculin](#)

[CDM &
Anciens](#)

[Foot
Loisirs](#)

À VENIR

[Futsal
Féminin](#)

[U15 F](#)
[U18 F](#)

[U18
Futsal](#)

[Foot
Entreprise &
Critérium](#)

[Coupe
Outre - Mer](#)

75 77 78 91
92 93 94 95

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB : cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 22 octobre 2024

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD, DIAZ.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

TERRAIN FERME

La Commission informe les clubs de la fermeture du Parc des Sports Plaine Sud de Choisy le roi le 17/11/2024. Les clubs concernés sont invités à prendre leur disposition.

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

CLUBS CONCERNES :

551086 – AS ORLY - U16 D3 - Terrain suspendu –

28268689 - AVS ORLY 2 / US CRETEIL 4 du 17/11/2024

28268701 - AVS ORLY 2 / ST MAUR VGA 2 du 01/12/2024

519839 – VILLEJUIF US – U16 D1 Terrain suspendu –

28266911 - VILLEJUIF US / CHOISY LE ROI AS le 03/11/2024

510665 – CHAMPIGNY FC 94 - U18 D2.A - Terrain suspendu –

28266735 – CHAMPIGNY FC / LIMEIL BREVANNES AJ le 17/11/2024

28266743 – CHAMPIGNY FC / CHEVILLYLARUE ELAN le 01/12/2024

28266753 – CHAMPIGNY FC / VILLIERS ENT.S. le 15/12/2024

Dérogation horaire annuelle

521870 – SUCY FC - U16 – Mail du 22/10/2024

Les rencontres à domiciles des U16 D1 se joueront à 16h00 au lieu de 13h00.

Les rencontres à domiciles des U16 D3 poule C se joueront à 14h00 au lieu de 13h00.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

550465 – OLYMP.CLUB IVRY

Courriel de Ivry OLYMP.CLUB IVRY.

La commission enregistre le forfait général des équipes séniors D3.A et D4.B

Coupe VDM SENIORS

29819324 – OLYMP.CLUB IVRY / CACHAN CO ASC séniors VDM du 27/10/2024

Forfait général de OLYMP.CLUB IVRY.

Le club de CACHAN ASC CO est qualifié pour la suite de l'épreuve.

Coupe VDM SENIORS AMITIE

Coupe FOOT ENTREPRISE

CHAMPIONNAT CDM

29577092 – FC VITRY 94 ACADEMIE 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM du 13/04/2025

Courriel et accords des 2 clubs (inversion).

Accord de la commission match :

-aller FC VITRY 94_ACADEMIE 5 / BRANCOS DE CRETEIL A.5 le 15/12/2024

-retour BRANCOS DE CRETEIL A.5 / FC VITRY 94_ACADEMIE 5 le 13/04/2025

29577077 – BRANCOS DE CRETEIL A 5 / MAISONS ALFORT FC 5 CDM D1 du 09/03/2025

Courriel et accords des 2 clubs du 22/10/24.

Accord de la commission la rencontre se jouera le 23/03/2025

Coupe CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

28266595 – BOIS ABBE OUTRE MER 41 / SANTENY SL 41 anciens D2.B du 22/12/2024

Courriel de Bois Abbé Outre-mer du 18/10/24.

La commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour disputer cette rencontre, en semaine avant la date fixée.

Coupe Anciens VDM

Matches reportés au 03/11/2024

29819108 – PORT. VILLENEUVE ST GEORGES 41 / ELEPHANT COTE D'IVOIRE 41

29819112 - BOISSY UJ 41 / ORLY AC 42

29819124 - CHAMPIGNY FC 94 41 / FC VITRY 94 ACADEMIE 41

29819127 - BANN'ZANMI 41 / OPEJ SPORTING CLUB 41

29819123 - CO VINCENNES 41 / MANDRES PERIGNY 42

29819127 - CHOISY LE ROI AS 41 / LIMEIL BREVANNES AJ 41

29819120 – VALENTON FOOT ACAD 41 / MINHOTOS DE BRAGA 41 anciens VDM du 27/10/2024

Forfait général de MINHOTOS DE BRAGA.

Le club de VALENTON FOOT ACAD 41 est qualifié pour la suite de l'épreuve.

29819119 – BANN'ZANMI 41 / OPEJ SPORTING CLUB 41 anciens VDM du 03/11/2024

Courriel et accords des 2 clubs (inversion).

Accord de la commission l'équipe de BANN'ZANMI 41 se déplacera chez OPEJ SPORTING CLUB 41.

CRITERIUM + 45 ANS

29595496 – VILLENEUVE ABLON US 1 / US GENTILLY 1 anciens + 45 ans du 27/10/2024

Courriel et accords des 2 clubs (report).

Accord de la commission la rencontre se jouera le 12/01/2025.

Coupe + 45 ANS

CRITERIUM +55 ANS

29747939 – MAISONS ALFORT FC 31 / VILLENEUVE ABLON US 41 anciens + 55 ans du 27/10/2024

Courriel et accords des 2 clubs (report).

Accord de la commission la rencontre se jouera le 03/11/2024.

29747918 – MAISONS ALFORT FC 31 / FRESNES AAS 44 anciens + 55 ans du 06/10/2024

Lecture du Courriel de Fresnes du 19/10/24 (reprise de dossier).

La commission annule le forfait de FRESNES AAS 44 (changement d'horaire tardif de la rencontre refusé par FRESNES AAS 44), elle dit match à jouer et fixe la rencontre au 12/01/2025.

29671101 – FRESNES AAS 44 / VILLENEUVE ABLON US 41 anciens + 55 ans du 20/10/2024

Courriel de Villeneuve du 18/10/24.

La commission remet la rencontre à une date ultérieure et demande aux 2 clubs de lui proposer une date (après accord).

CHAMPIONNATS FEMININS

SENIORS F D1 / U15 F / U13 F

Coupe FEMININES

Coupe FEMININES U15 à 8

DEPARTEMENTALE JEUNES

CHAMPIONNAT U20

Coupe VDM U20

CHAMPIONNAT U18

29676614 – THIAIS FC 22 / GENTILLY AC 21 U18 D3.B du 20/10/2024

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de GENTILLY AC 21.

29676616 – ST MANDE FC 21 / CHOISY LE ROI AS 22 U18 D3.B du 20/10/2024

Lecture de la feuille de match.

Exceptionnellement, la commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de CHOISY LE ROI AS 22.

29676619 – BRY FC 21 / FC D'ALFORTVILLE 21 U18 D3.B du 20/10/2024

Courriel des deux clubs du 18/10/24 (non joué).

La commission reporte le match au 12/01/2025.

29594739 – VILLECRESNES US 21 / VILLENEUVE AFC 21 U18 D3.A du 20/10/2024

Courriel de Villeneuve du 20/10/24 (non joué).

Match non joué en raison d'un problème de transport. La commission reste dans l'attente du justificatif du dépannage du minibus. En l'absence, VILLENEUVE AFC 21 sera déclaré forfait.

Coupe VDM U18

CHAMPIONNAT U16

COURRIER DE CHOISY AS du 21/10/24 – U16 D4.A

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Avis aux clubs concernés.

29622083 – CHOISY LE ROI AS 23 / BRY FC 21 U16 D4.A du 20/10/2024

Courriel de Bry du 20/10/24 (équipe recevant non présente)

La commission enregistre le forfait général de CHOISY LE ROI AS 23.

28268679 – AVENIR SPORTIF ORLY 22 / ORMESSON US 21 U16 D3.B du 20/10/2024

Courriel de Ormesson du 18/10/24 (non joué).

Match non joué, l'équipe AVENIR SPORTIF ORLY 22 n'ayant pas fourni de terrain de repli à la suite de la suspension de son terrain.

La commission donne match perdu à AVENIR SPORTIF ORLY 22 par pénalité (1-point/0but)- Article 40.

29683287 – NOGENT S/MARNE FC 23 / CHEVILLY LARUE ELAN 22 U16 D4.B du 20/10/2024

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de CHEVILLY LARUE ELAN 22.

29622086 – NOGENT S/MARNE FC 22 / VAL DE FONTENAY AS 22 U16 D4.A du 03/11/2024

Courriel de Nogent du 18/10/24.

La commission prend note de son refus de jouer contre VAL DE FONTENAY AS 22 le 03/11/24 et enregistre donc le 1^{er} forfait avisé de NOGENT S/MARNE FC 22.

Coupe VDM U16

Coupe Amitié U16

29819391 – VAL DE FONTENAY AS 22 / CHARENTON CAP 23 U16 Amitié VDM du 27/10/2024

Forfait général de CHARENTON CAP 23.

Le club de VAL DE FONTENAY AS 22 est qualifié pour la suite de l'épreuve.

29819385 – ST MAUR VGA 23 / CHOISY LE ROI AS 23 U16 Amitié VDM du 27/10/2024

Forfait général de CHOISY LE ROI AS 23.

Le club de ST MAUR VGA 23 est qualifié pour la suite de l'épreuve.

CHAMPIONNAT U15

Coupe VDM U15

CHAMPIONNAT U14

29676160 – MAISONS ALFORT FC 22 / FRESNES AAS 22 U14 poule C du 12/10/2024

Match fixé à 15h15 (non joué).

Audition des personnes convoquées, MAISONS ALFORT FC et FRESNES AAS :

La commission donne match perdu à MAISONS ALFORT FC 22 (-1 point/0but) - terrain non disponible à l'heure de la rencontre. Article 40.

Coupe du Val de Marne U14

29819404 – VILLIERS S/MARNE ES 1 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 VDM U14 du 02/11/2024

Courriel de Villiers et accord des 2clubs du 16/10/24

Accord de la commission la rencontre se jouera le 26/10/2024.

Coupe Amitié U14

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 21 octobre 2024

Président : M. GRESSIEN Georges,

Membres : MME. RANSOU Virginie, MM. AMSELLEM Emile, MOUSTAMID Abdou

Assiste : M. TAFINNE Driss,

Absents excusés : Mmes URREGO Maritza et NAZICAL Marie-Ange, MM. DARDENNES Patrick, DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, NOYON Joel.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

**LA COMMISSION RAPPELE A TOUS LES CLUBS QUE LA F.M.I DOIT ETRE PREPAREE :
LA VEILLE DES RECONTRES SOUS PEINE DE SANCTIONS.**

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- *Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :*

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI NON UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (*Problèmes techniques uniquement*) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :

au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILSATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com. Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°...

Pour info : la Technique Monsieur...

U 13

Courrier de FONTENAY US du 14/10/2024

Pris note.

Pour votre information, l'**application GFER94** n'est pas prévue pour les brassages.

L'information a été donnée lors de la réunion U11. Il faut utiliser **FOOTCLUB/FAL**.

Vous devez aussi scanner l'ensemble des feuilles et les déposer dans **FOOTCLUBS/FAL** en indiquant aussi les scores des rencontres.

Courrier de FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S du 14/10/2024

Pris note de votre du **forfait général** d'une équipe en U12 critérium.

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL du 16/10/2024

Courrier tardif.

Courrier de VITRY CA du 16/10/2024

Courrier tardif.

SAISON : 2024 - 2025 ANNEXE FINANCIERE (En VERT : la modification apportée pour cette annexe)	
U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 : Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7-U8/U9-U10/U11 : Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait- U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion Restreinte du 21/10/2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U18 D2.A - MATCH 28266721 – HAY LES ROSES CA 21 / CHEVILLY LARUE ELAN 21 du 06/10/24

Réclamation du club de **HAY LES ROSES CA 21** en date du 08/10/2024 sur la qualification et la participation des joueurs n°8 **LUAH Junior** et n°10 **DIEDHOU Ibrahima** du club de **CHEVILLY LA RUE ELAN 21** ayant participé à la rencontre avec une licence indiquée non valide d'autant que ces deux joueurs étaient licenciés au club de RUNGIS US lors de la saison 2023-2024 et qu'ils n'ont toujours pas obtenus l'accord du club quitté.

La commission pris connaissance de la réclamation confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Le club de **CHEVILLY LARUE ELAN 21** informé par courriel le 11/10/2024 a fait part de ses observations par mail officiel du 15/10/2024.

Il a fait notamment valoir que dans le journal numérique et au service des licences de la Ligue on leur a confirmé que des joueurs pouvaient participer avec une licence non valide.

Toutefois la commission rappelle ci-dessous les conséquences éventuelles d'une participation avec une licence invalide :

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée. Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e). Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence). Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

Pour ce qui concerne les deux joueurs du club de **CHEVILLY LA RUE ELAN 21**, la commission constate que les licences ne sont toujours pas validées à ce jour n'ayant toujours pas obtenues l'accord du club quitté. Ils ne sont donc pas qualifiés pour participer à la rencontre en objet.

En conséquence la commission décide MATCH PERDU par pénalité au club de CHEVILLY LARUE ELAN 21 (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer à la rencontre 2 joueurs non qualifiés :

M. LUAH Junior

M. DIEDHOU Ibrahima

Et maintien du résultat acquis sur le terrain pour le club de HAY LES ROSES CA 21 (0 point, 1 but).

Débit : CHEVILLY LARUE ELAN 21 50,00 euros

Crédit : HAY LES ROSES CA 21 43,50 euros

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 24 octobre 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS

Il reste quelques places, possibilité d'intégration jusqu'à fin octobre 2024

SENIORS D4 :

- 2 groupes de 14 – Reste 2 places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

ANCIENS D4 :

- 1 groupe de 10 – Reste 2 places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

CDM D1 :

- 1 groupe de 14 – Reste 1 place suite FG : LE PERREUX FRANC.
- **1^{ère} journée le 29.09.2024**

U18 D3 :

- 1 groupe de 12 - Reste plusieurs places suite FG
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

U16 D4 :

- 2 groupes de 10 - Reste plusieurs places suite FG
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

U14 – PHASE DE BRASSAGE :

- 10 groupe de 10– Reste plusieurs places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Anciens +45 Ans :

- 3 groupes de 10
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Demande de FRESNES AAS d'intégrer une équipe, sur liste d'attente pas de place.

Anciens +55 Ans :

- 2 groupes de 14 6 Reste 1 place
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Futsal D2 :

- 1 groupe de 12
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

Deux clubs sur liste d'attente : LES GRANDS DU QUARTIER et GENTILLY AS X 2 équipes

FEMININES D1 :

- 1 groupe de 8
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{ER} Appel de feuilles de matchs manquantes :

U16 D4 : 29626692 : SFCC / CHEVILLY LARUE ELAN du 13/10/24

U14 – Phase de Brassage : 29676160 : Maisons Alfort FC / Fresnes AAS Poule C du 12/10/24

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 14/10/2024) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
FUTSAL D1 B2m Futsal 2 Vsg Futsal 2	12/10/2024 14/10/2024		
FUTSAL D2 B2m Futsal 3 Boissy U.J. 1 Vitry Asc 2	04/10/2024 05/10/2024 11/10/2024		
SENIORS D4 St Mandé Fc 2 Caudacienne Es 2 Choisy Le Roi As 3 Arcueil Com 3	06/10/2024 06/10/2024 13/10/2024 13/10/2024		
U18 D2 Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024		
U16 D1 Villejuif U.S. 2	06/10/2024		
U16 D2 Perreux As Fran 1	06/10/2024		
U16 D3 Perreux As Fran 2 Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024 06/10/2024		
U16 D4 St Maur Vga 23 Chevilly Larue Elan 22	06/10/2024 13/10/2024		

ANNEXES

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION
DISTANCIEL

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFE1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFI-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

ABONNEMENT 2024-2025

N2

NATIONAL 2
FFF



TARIFS	TRIBUNE PRÉSIDENTIELLE	TRIBUNE HONNEUR
Abonnement Solo	90 €	40 €
Femmes / Étudiants - de 16ans	45 €	Gratuit
Abonnement CE (10 personnes min.)	80 €	35 €

Une écharpe à l'effigie de l'USCL offerte pour tout réabonnement

Solo Étudiants CE Femmes et - de 16 ans

INFORMATIONS ABONNÉ

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....

Code postal et Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Formulaire à renvoyer avec le règlement + pièce d'identité par
voie postale au 1 rue Vasco de Gama 94460 Valenton

Vivre Ensemble Notre Passion

RENT A CAR

+ PROCHE, - CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
 Garantie vol (TP) : Inclus
 Assistance 24H/24

Tampon et signature